

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-0/01**

**OBJET :** Désignation des représentants du Conseil général pour siéger au sein de certains organismes extérieurs.

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil général de désigner les Conseillers généraux qui le représenteront au sein des divers organismes et commissions internes ou externes au Département.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : de désigner, conformément à l'annexe de la présente délibération, les Conseillers généraux qui représenteront le Département dans les commissions et organismes qui y sont détaillés.

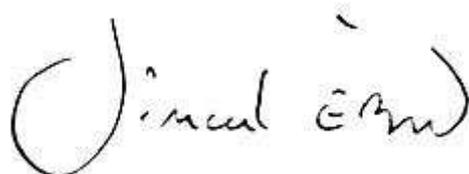
Article 2 : la présente délibération rapporte et remplace les dispositions des délibérations du Conseil Général de Seine-et-Marne n° 0/04 en date du 15 avril 2011 et n° 0/01 du 29 avril 2011, portant désignations des représentants du Conseil Général de Seine-et-Marne, chacune en ce qu'elles concernaient:

- la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) – Formation Faune Sauvage Captive ;
- le Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) ;
- le syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Jablines ;
- l'Office public de l'habitat - OPH77.

Article 3 : que les représentants du Conseil général désignés ci-après siègeront dans ces commissions et organismes jusqu'au prochain renouvellement du Conseil général.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ